



REGLEMENT INTERIEUR MOOREA NATATION



- Voici les objectifs de notre club : Développer et enseigner la natation, l'aquathlon, le sauvetage sportif, l'eau libre, la course à pied et le multisport sur Moorea ; Enseigner aux enfants d'âge scolaire les bases de la natation, les règles de sécurité dans l'eau et les rudiments du secourisme. ; Entraîner sportivement les jeunes et adultes de l'île ; Accompagner les sportifs sur des compétitions ; Organiser des animations autour de la natation et des activités aquatiques ; Partager les valeurs du sport ; Encourager l'esprit d'équipe et la solidarité entre les membres de l'association ; Former aux métiers de la natation.
 - Le responsable légal autorise le maître-nageur en poste à faire hospitaliser l'enfant et à faire pratiquer, sur recommandation et insistance du corps médical, et dans le cas où il ne serait pas joignable, toutes interventions chirurgicales nécessaires, en cas d'accident durant les activités de Moorea Natation.
 - L'enfant se doit de respecter l'éducateur présent, les autres pratiquants ainsi que le matériel qui lui est prêté.
 - L'éducateur est responsable de l'adhérent uniquement sur l'horaire au quelle ce dernier est inscrit, l'adhérent devra rester avec l'éducateur jusqu'à ce que le parent vienne, en fin de journée de l'éducateur, il pourra contacter la gendarmerie pour que l'enfant soit en sécurité si aucun parent ne réponds ou ne se présente.
 - L'activité de la natation en lagon est dépendante des conditions météorologiques et sanitaire, l'éducateur est donc susceptible d'annuler des cours s'il le juge nécessaire.
Les parents seront prévenus par SMS ou sur [Facebook](#) au minimum 1h avant le cours
 - Cependant même si le temps est mauvais, il se peut que les séances se tiennent, l'éducateur adaptera son programme et pourra choisir de ne pas mettre les enfants à l'eau, il proposera alors des activités d'extérieurs. Informez vous en nous appelant au 87 27 41 57 ou sur [Facebook](#) si vous avez des doutes.
 - Vous autorisez que les enfants soit pris en photos et qu'elles soient utilisés sur Facebook, pub, si vous ne voulez pas, faites nous un écris. Merci
 - Le responsable légal est tenu d'informer le M.N.S en cas d'absence prolongée de l'enfant.
 - L'adhésion se fait au semestre ou à l'année, pour les enfants entre 3 et 7 ans, un premier versement équivalent au fonctionnement de 5 séances peut être versés si la famille souhaite faire un essai
 - Les adhérents peuvent rattraper une séance ou déplacer un cours après avoir averti le club au 87 27 41 57 ou 87 32 93 06
 - Le certificat médical est OBLIGATOIRE la première année, il peut être validé pour 3 ans.
 - Le club suit le calendrier scolaire et par conséquent est fermé pendant les vacances et jours fériés, des stages sont organisés et les membres à l'année bénéficie de réduction.
 - L'année se répartie sur 30 à 31 semaines effectives pour le club sportif, avec une rentrée 1 à 2 semaines après la rentrée des classes, et une fin d'année 2 à 3 semaines avant les grandes vacances scolaire. Des évènements et sorties seront proposées sur les autres semaines scolaire.
 - Certains samedis, il y'aura des événements, et sorties de club de proposées, il se pourra que les séances de ces samedis soient annulées, elles seront rattrapables dans l'année sur un autre jour.
Les dates des événements sont visibles sur le site mooreanatation.com et vous serez prévenu de ces derniers et de l'annulation du samedi correspondant au moins 1 semaine en avance sur [Facebook](#).
 - Pour le paiement en trois fois, deux chèques seront demandés en début d'année et seront encaissé au début du mois d'octobre et du mois de décembre.
 - L'adhésion à l'année est le seul moyen pour le club de fonctionner correctement durant l'année. Ce fonctionnement nous permet de nous projeter sur l'année et de vous offrir nos services.
 - Lorsque vous effectuez un paiement pour adhérer à un de nos services vous acceptez les points précédents.
- Merci pour votre compréhension, de votre soutien et profitez bien de cette belle île.